Programme de formation

S.S.I.A.P. 1 Module complémentaire - Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

Objectifs	• Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs nouvelles fonctions dans un service de sécurité incendie
Public	• Homme du rang sapeur-pompier professionnel ou volontaire, pompier militaire de l'armée de terre ou armée de l'air ou marin pompier de la marine nationale de 3 ans
Prérequis	• Formation initiale des sapeurs-pompiers selon arrêté du 02 mai 2005 • AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans, PSE1 ou SST en cours de validité • Aptitude médicale (-3mois) • Electrocardiogramme pour les personnes de plus de 45 ans
Durée	6 jours soit 43,5 heures
Date – Planning – Délai d'accessibilité	Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise - Fonds FNE – POE – AIF France Travail
Lieu	En centre
Coût	Nous consulter
Nb participants	1 à 12 participants

Programme Pédagogique

Séquence 1 : Sécurité incendie (17 heures)
- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Séquence 2 : Installations techniques (9 heures)
- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Séquence 4 : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (7,5 heures)
- Le service de sécurité
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Concrétisation des acquis (10 heures)
- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, matériel pédagogique imposé par l'arrêté du 02 mai 2005

Humains : 1 formateur

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

- QCM de positionnement – 10 questions

Après la formation :

- Epreuve théorique QCM validation des acquis – 30 questions – 30 minutes
- Epreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistres devant jury – 15 minutes

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN et Virginie BARBEY
Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2023 : Ø%

Taux de satisfaction 2023 : Ø/5 – Ø%